

**Communiqué de presse :  
Nominations du président du CA et du directeur général de l'Anap**

**Paris le 26 octobre 2009,**

**Monsieur Philippe Ritter**, préfet honoraire,  
**Monsieur Christian Anastasy**,

**ont été nommés** par arrêté du **ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville – Monsieur Xavier Darcos** - du **ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat – Monsieur Eric Woerth**- et de la **ministre de la santé et des sports – Madame Roselyne Bachelot**  
publié le 25 octobre 2009 au Journal Officiel :

*respectivement*

**président du conseil d'administration du GIP Anap**  
**directeur général du GIP Anap**

**Philippe Ritter**, préfet honoraire, diplômé de l'IEP de Strasbourg et de l'ENA, licencié en droit ; a occupé différents postes tels que : préfet de l'Ain, directeur du cabinet du ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales (Daniel Hoeffel), directeur de l'ARH de Rhône-Alpes, puis de l'ARH d'Ile-de-France mais aussi chef de la mission sur les agences régionales de santé (ARS) et chef de l'équipe d'audit – Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), santé, solidarité, sports.

**Christian Anastasy**, ancien élève de l'ENSP a quant à lui occupé, entre autres, les différents postes suivants : chef de bureau du contrôle de gestion de l'Assistance Publique de Paris, directeur du Centre Hospitalier de Royan, conseiller technique du directeur des hôpitaux au ministère de la santé, directeur de la branche santé du groupe Accueil, directeur général de la Mutualité Française Loire et directeur général de la Compagnie Stéphanoise de Santé. Il a par ailleurs été administrateur de l'Anaes, puis membre de la commission de certification des établissements de santé à la HAS.

L'Anap a pour objectif de donner aux établissements de santé et aux établissements médico-sociaux les services et les outils leur permettant de perfectionner la qualité des soins et leur gestion, et ce afin d'améliorer la prise en charge des personnes.

L'Anap, nouvelle agence, intègre trois entités fortes : la Mission nationale d'appui à l'investissement hospitalier (MAINH), la Mission d'expertise et d'audit hospitaliers (MEAH) et le Groupement pour la modernisation du système d'information hospitalier (GMSIH).

L'arrêté d'approbation de la convention constitutive du GIP Anap a été publié au Journal officiel vendredi 23 octobre 2009.

**Contact Presse :**  
**Anne Cassaing 01.48.56.72.69**  
**<http://www.anap.fr>**